



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
17 septembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante et unième réunion directive

Genève, 29 et 30 novembre 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés*. Éléments d'une nouvelle architecture internationale du développement en faveur des PMA: rôle des mécanismes internationaux d'appui;
 - b) Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: neuvième rapport intérimaire;
 - c) Contribution de la CNUCED à la préparation et à la tenue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 2011.
3. Rapport du Conseil sur sa cinquante et unième réunion directive.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B/EX(51)/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 2

Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

2. Conformément au paragraphe 114 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, afin de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action et de décider des mesures à prendre par la suite. La CNUCED a poursuivi ses efforts pour prendre des mesures concrètes permettant d'intégrer les décisions et les engagements figurant dans le Programme d'action dans ses activités et dans les travaux du mécanisme intergouvernemental. Ces activités sont axées sur la recherche et l'analyse, la formation de consensus, la coopération technique et le renforcement des capacités. Les enseignements tirés de l'expérience de la mise en œuvre du Programme d'action par la CNUCED – y compris l'évaluation sectorielle demandée au paragraphe 97 du Programme d'action – font partie de sa contribution à l'évaluation finale du Programme d'action et à la préparation de la quatrième Conférence.

a) ***Rapport 2010 sur les pays les moins avancés. Éléments d'une nouvelle architecture internationale du développement en faveur des PMA: rôle des mécanismes internationaux d'appui***

3. Le Conseil sera saisi du *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés: vers une nouvelle architecture internationale du développement en faveur des PMA*. Ce rapport se veut une importante contribution analytique de la CNUCED à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il définira un cadre théorique et un programme positif d'action internationale à l'appui du développement et de la réduction de la pauvreté dans les PMA, y compris le rôle de réformes systémiques globales intéressant les PMA et les mécanismes internationaux d'appui à ces pays.

b) **Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: neuvième rapport intérimaire**

4. Pour aider le Conseil dans l'examen de ce point, le secrétariat a établi un rapport intitulé «Enseignements tirés de la mise en œuvre par la CNUCED du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (2001-2010): principales tendances, défis et conclusions», qui éclaire les enjeux et les perspectives concernant l'examen, le suivi et l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du Programme d'action, et présente une synthèse des principales tendances concernant l'évolution économique des PMA depuis l'adoption du Programme d'action en 2001. On y trouvera également des conclusions utiles pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

c) **Contribution de la CNUCED à la préparation et à la tenue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 2011**

5. Pour l'examen de ce point, le secrétariat a établi un document de base intitulé «Contribution de la CNUCED à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: l'action à engager». La quatrième Conférence se tiendra à Istanbul, en Turquie, du 30 mai au 3 juin 2011; elle réalisera une évaluation finale de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et décidera des mesures que les PMA et leurs partenaires de développement doivent prendre par la suite.

Documentation

- UNCTAD/LDC/2010 et
Aperçu général *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés: vers une nouvelle architecture internationale du développement en faveur des PMA*
- TD/B/EX(51)/2 Enseignements tirés de la mise en œuvre par la CNUCED du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (2001-2010): principales tendances, défis et conclusions
- TD/B/EX(51)/3 Contribution de la CNUCED à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: l'action à engager
- UNCTAD/ALDC/2009/2 *Comprehensive Appraisal of the Implementation of the Programme of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2001-2010: Assessment of Progress and Lessons for LDC-IV and Beyond*

Point 3**Rapport du Conseil sur sa cinquante et unième réunion directive**
